

APPENDICE A.

2me PARTIE.

MODIFICATIONS FAITES AU TARIF DURANT LA SESSION DE 1890.

Les initiales "n.s.a." représentent et ont la signification des mots "non spécifié ailleurs ;"

Les initiales "n.a.p." représentent et ont la signification des mots "non autrement prévu ;"

Les initiales "l.s.m." représentent et ont la signification des mots "livré sous mât ;"

L'expression "gallon" signifie un gallon impérial ;

L'expression "tonne" signifie deux mille livres avoir du poids ;

L'expression "de preuve" ou "spiritueux de preuve," lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux de la force de preuve telle que constatée par l'hydromètre de Sykes ;

L'expression "calibre," lorsqu'elle est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs ;

L'expression "diamètre," lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur ;

L'expression "feuille," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une feuille ou plaque de pas plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur ;

L'expression "plaque," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une plaque ou feuille de plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur."

1. Acide, acétique et pyroligneux, n.s.a., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon d'une force quelconque n'excédant pas la force de preuve, et, pour chaque degré de force dépassant la force de preuve, un surcroît de droit de un centin. La force de preuve sera réputée égale à six pour cent d'acide absolu, et la force du produit sera dans tous les cas déterminée de la manière qui sera prescrite par le gouverneur en conseil. 15c. p. gal. et 1c. de plus.
2. Acide, acétique et pyroligneux de toute force, importé par des teinturiers, des indienneurs ou des fabricants d'acétates ou de couleurs, pour être employé exclusivement dans la teinturerie ou dans l'impression des indiennes, ou dans la fabrication d'acétates ou de couleurs, dans leurs propres